



RALLYE JEUNES
FFSA

DECISION n° 1 de la Direction de Course

EXCLUSION CANDIDATS

GAGNIERE William
LEROY Lucas

MOTIF :

Non respect de l'Article 1 : Conditions de participation
Reglement Sportif RALLYE JEUNES FFSA 2018

Les candidats titulaires d'une licence FFSA sont autorisés à participer
à l'exception :

Extrait :

"d'être classés parmi les 10 premiers d'un championnat FIA et/ou FFSA
auparavant, année 2018 incluse"

A Lyon le 4 novembre 2018.

Le Directeur de Course
Thierry Héritier

Licence 1713 / 0519

responsable rallye jeunes
Nicolas Bernardi

Licence 28843 / 0816

ACCUSE DE RECEPTION :

Le soussigné certifie avoir été informé, au lieu, à la date
et à l'heure indiqués ci-dessus, des décisions prises,
ainsi que des motifs les justifiant.

Il certifie avoir été informé des voies de recours.

Date :

Heure :

Le Concurrent